

L'ALLIANCE, MODE D'EMPLOI

L'Alliance, qu'est-ce que c'est ?

L'Alliance internationale des éditeurs indépendants est un collectif professionnel qui réunit plus de [730 maisons d'édition indépendantes](#) présentes dans 55 pays dans le monde. Créée sous forme d'association en 2002, elle s'articule en 6 réseaux linguistiques (anglophone, arabophone, francophone, hispanophone, lusophone et persanophone). Les membres de l'Alliance sont des maisons d'édition et des collectifs d'éditeurs nationaux.

L'ensemble des activités de l'Alliance tendent à promouvoir et à faire vivre [la bibliodiversité](#) (la diversité culturelle appliquée au monde du livre).

Dans le cadre de ses missions, l'Alliance a ainsi créé un [Observatoire de la bibliodiversité](#), qui rassemble les recherches, analyses et outils de mesure produits au sein de l'Alliance, à destination des professionnels et des pouvoirs publics. L'Observatoire a pour objectifs d'évaluer et de renforcer la bibliodiversité dans les différentes régions du monde.

Par ailleurs, l'Alliance organise et anime des [rencontres professionnelles internationales et des ateliers thématiques](#) (par exemple sur l'édition jeunesse, sur le numérique...) permettant aux éditeurs indépendants de différents continents d'échanger et d'initier des collaborations. Ces rencontres favorisent le renforcement des capacités par l'échange entre pairs, dimension développée notamment autour de l'édition numérique dans le cadre du [Labo numérique](#). L'Alliance soutient enfin des [projets éditoriaux internationaux](#) (coéditions solidaires, traductions, cessions de droits...), pour une plus grande circulation des textes et un accès aux livres le plus équitable possible pour les lecteurs.

Les dates clés de l'Alliance

- Rencontre de Gijón (Espagne), 2000 (à l'initiative de 4 éditeurs hispanophones, en réaction à l'irruption de multinationales espagnoles en Amérique latine)
- Rencontre de Paris (France), 2001 (à quelques jours de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO)
- Création de l'association de loi 1901 « Alliance des éditeurs indépendants, pour une autre mondialisation » (siège social situé à Paris), 2002
- Rencontre de Dakar (Sénégal), 2003 ([Déclaration des éditeurs indépendants et solidaires](#))
- Rencontre de Guadalajara (Mexique), 2005 ([Déclaration des éditeurs indépendants du monde latin](#))
- Assises internationales de l'édition indépendante à Paris (France), 2007 ([Déclaration internationale des éditeurs indépendants pour la protection et la promotion de la bibliodiversité](#))
- Changement de nom de l'association, qui devient Alliance internationale des éditeurs indépendants, 2008

- Création du Comité international des éditeurs indépendants (CIEI), 2009
- **Assises internationales de l'édition indépendante** – ateliers préparatoires et rencontre de clôture au Cap (Afrique du Sud), 2012-2014 ([Déclaration internationale des éditeurs et éditrices indépendants, pour faire vivre et renforcer ensemble la bibliodiversité](#) et [80 recommandations et outils en faveur de la bibliodiversité](#))
- Création de l'[Observatoire de la bibliodiversité](#), 2016

Les orientations 2015-2018 de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants

Les activités et projets menés par l'Alliance s'inscrivent dans les orientations de l'association :

- Consolider et faire vivre un réseau professionnel de solidarité ;
- Soutenir la mise en place de politiques du livre nationales, régionales et internationales et accompagner les réglementations sur le droit d'auteur ;
- **Réaffirmer et défendre la liberté et l'équité d'expression** ;
- Renforcer les espaces collaboratifs et innover pour répondre aux transformations et enjeux de demain (numérique, économie sociale et solidaire notamment) ;
- Participer à un rééquilibrage des échanges entre pays exportateurs et pays destinataires (livres scolaires, dons de livres...);
- Développer et renforcer les échanges interculturels (traductions, coéditions solidaires « Le livre équitable », édition en langues locales).

Le processus collectif de décisions de l'Alliance

L'ensemble des procédures, règles, orientations et principes qui régissent l'Alliance sont issus d'un processus de décisions collectives. Les membres de l'Alliance sont consultés en amont des rencontres générales (Assises) pour redéfinir puis valider collectivement la gouvernance de l'association. Entre les Assises, le Comité international des éditeurs indépendants (CIEI) se réunit physiquement une fois par an en présence du Bureau et de l'équipe de l'Alliance. L'ordre du jour de cette réunion se construit essentiellement à partir des attentes, préoccupations ou questionnements des éditeurs, que l'équipe permanente et les coordinateurs consultent en amont du CIEI mais aussi au fil des échanges tout au long de l'année.

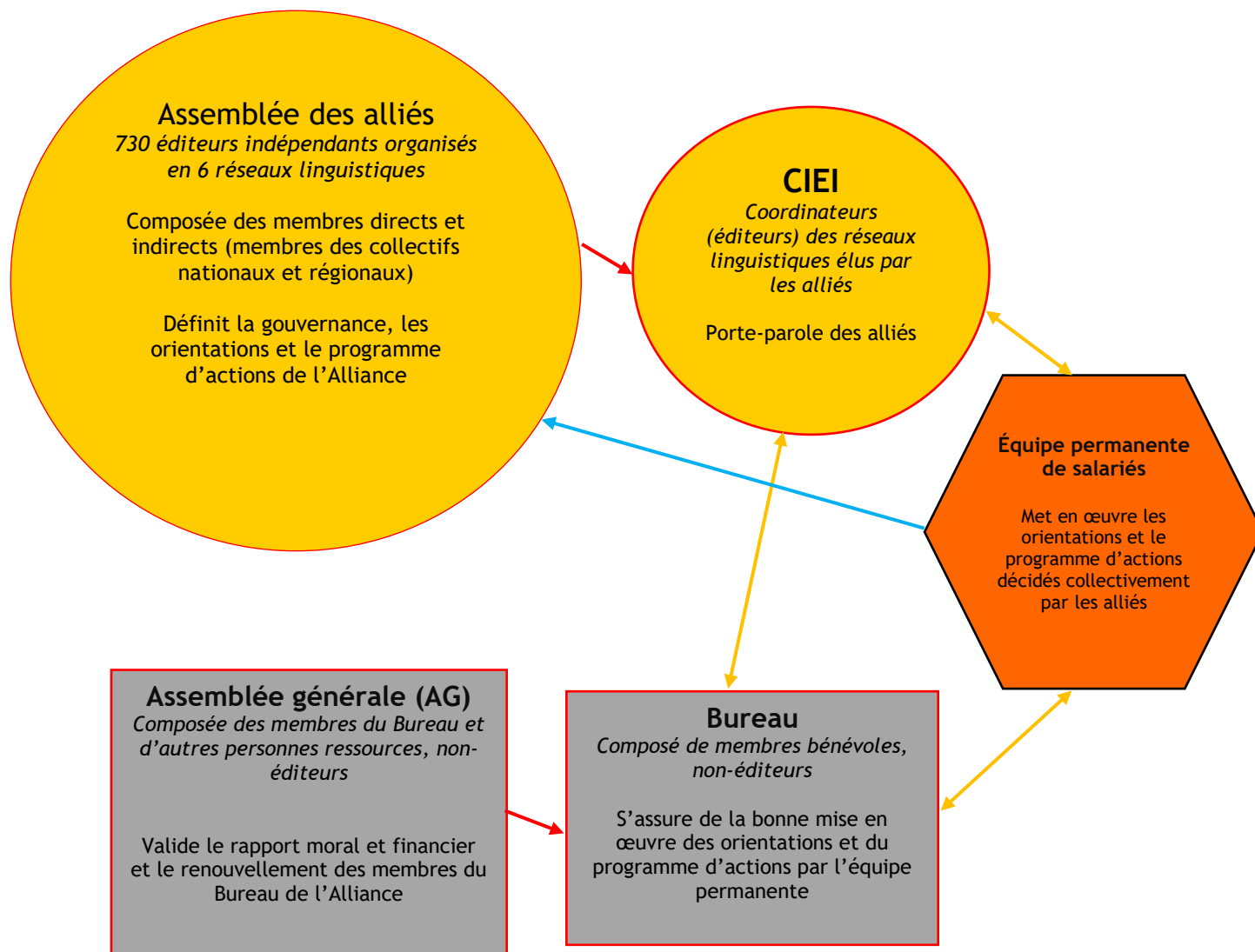
Dans le cas où des décisions stratégiques impliquant des modifications importantes de gouvernance sont à prendre, les éditeurs sont par ailleurs consultés en amont des réunions du CIEI pour donner leur avis et émettre des propositions, sur lesquelles s'appuient le CIEI, le Bureau et l'équipe.

Réunions de gouvernance de l'Alliance

- **Assises internationales de l'édition indépendante** (tous les 4 à 7 ans, dans la mesure des moyens humains et financiers de l'Alliance)
- Réunion du Comité international des éditeurs indépendants – CIEI (une réunion par an)
- Rencontre des réseaux linguistiques et des groupes thématiques
- Assemblée générale (une réunion par an)
- Réunions de Bureau (environ 4 à 5 réunions par an)

Schéma de gouvernance de l'Alliance

- = élit et est représenté par
- ↔ = se réunit avec
- = consulte



L'Assemblée des alliés

L'Assemblée des alliés représente l'ensemble des 730 éditeurs de l'Alliance, elle est organisée en 6 réseaux linguistiques. L'Assemblée des alliés est la voix de l'Alliance. Elle se réunit physiquement au moins une fois tous les 10 ans, voire de manière plus rapprochée en fonction des moyens humains et financiers de l'association, en présence d'au moins 20 % des éditeurs membres directs.

- 95 éditeurs indépendants membres directs
- 13 collectifs d'éditeurs indépendants représentant 641 éditeurs
- 3 membres observateurs (Africultures, Association internationale des libraires francophones : [Fontaine O livres](#))

- 55 pays représentés, dont 39 pays « en développement » (Afrique, Asie, Amérique latine et Moyen Orient) et 16 pays « du Nord »

39 pays « en développement » :

- En Afrique / Océan Indien : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Ile Maurice, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Togo, Tunisie
- En Amérique latine / Caraïbes : Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Colombie, Équateur, Guatemala, Haiti, Mexique, Pérou, Uruguay, Venezuela
- En Asie : Bangladesh, Inde, Indonésie
- Au Moyen Orient : Égypte, Iran, Liban, Syrie

16 pays « du Nord » :

- En Europe : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Pologne, Portugal, Suède, Suisse, Turquie
- En Amérique du Nord : Canada, États-Unis
- En Océanie : Australie

Les 13 collectifs nationaux et/ou régionaux membres sont les suivants : ADEI (Italie), Afrilivres (Afrique subsaharienne), IPD Alternatives (Inde), AEMI (Mexique), EDIN (Chili), EDINAR (Argentine), EIE (Équateur), EIP (Pérou), Kurt Wolff Stiftung (Allemagne), Llegir en Català (Catalogne/Espagne), LIBRE (Brésil), REIC (Colombie) et SWIPS (Suisse).

Adhésions de membres directs et de collectifs d'éditeurs :

- Dans la mesure du possible, un éditeur est invité à adhérer à l'Alliance *via* le collectif national de son pays, quand il en existe un, et quand celui-ci est membre de l'Alliance.
- Cependant, un éditeur qui souhaiterait adhérer de manière individuelle à l'Alliance (soit parce qu'il ne souhaite pas adhérer au collectif de son pays, soit parce qu'il existe plusieurs collectifs dans son pays, soit parce qu'il n'est plus membre du collectif dans son pays..) peut en faire la demande. Celle-ci sera étudiée au même titre que les autres demandes d'adhésion.
- *A priori*, deux collectifs dans un même pays peuvent devenir membres de l'Alliance, d'autant plus s'ils se complètent dans leurs actions et dans les membres qu'ils représentent.

Le Comité international des éditeurs indépendants (CIEI)

Le CIEI se compose des coordinateurs et vice-coordinateurs des réseaux linguistiques de l'Alliance – les coordinateurs et vice-coordinateurs sont désignés par les membres des réseaux linguistiques (voir détails ci-dessous). Depuis 2011, le CIEI est un organe indispensable dans la gouvernance de l'Alliance, représentant la voix de l'Assemblée des alliés. Le CIEI se réunit physiquement une fois par an en présence des membres du Bureau et de l'équipe de l'Alliance. L'ordre du jour est construit à partir des nécessités et des objectifs de l'Alliance, prenant avant tout en compte les besoins et les attentes exprimés par les alliés.

Responsabilités et missions du CIEI :

Le CIEI a pour responsabilité de participer à l'animation et au développement de l'Alliance dans le cadre du mandat qui lui a été délégué par l'Assemblée des alliés.

Ses missions, en plus de celles assumées par les coordinateurs des réseaux linguistiques, sont les suivantes :

- veiller à la bonne gouvernance de l'Alliance ;

- rester informé et s'assurer de la bonne exécution du mandat donné par l'Assemblée générale (AG) au Bureau (voir composition du Bureau et de l'AG plus bas) ;
- participer activement à la recherche de financements de l'Alliance ;
- représenter l'Alliance devant les organismes internationaux, les partenaires de l'Alliance et les médias ;
- prendre toute initiative opportune pour que les objectifs philosophiques et politiques de l'Alliance soient atteints, et plus largement diffusés ;
- participer à la désignation des correspondants dans les zones linguistiques et géographiques non représentées ou faiblement représentées au sein de l'Alliance ;
- arbitrer tout litige entre membres de l'Alliance ou entre un membre et le bureau de l'Alliance ;
- participer à la préparation et à l'animation des Assemblées des alliés ;
- se prononcer sur la fusion ou le partenariat avec toute autre association.

Depuis 2015, un représentant des collectifs nationaux ou sous-régionaux membres de l'Alliance est invité à la réunion annuelle du CIEI et du Bureau : le collectif invité est différent d'année en année.

Les coordinateurs et vice-coordinateurs des réseaux linguistiques

Présentation des coordinateurs et vice-coordinateurs : [voir ici](#).

Rôle du coordinateur :

- il permet et vérifie la bonne circulation de l'information entre les membres du réseau, et entre les membres et l'équipe de Paris ;
- il définit, en concertation avec les éditeurs, les projets prioritaires pour son réseau d'année en année ;
- il s'inquiète de l'avancée des projets (de coédition, d'échange d'expériences) que le réseau veut réaliser ;
- il étudie et émet un avis sur les demandes d'adhésion concernant son réseau ;
- il organise les rencontres du réseau en lien avec l'équipe de Paris ;
- il aide, dans la mesure du possible, l'équipe de Paris dans la recherche de financements.

Un vice-coordinateur peut être élu ou nommé lors de l'élection du coordinateur : il assiste le coordinateur, et peut le remplacer en cas d'empêchements. Les coordinateurs et vice-coordinateurs assurent leur fonction à titre bénévole pour l'Alliance.

Élection des coordinateurs et vice-coordinateurs / durée du mandat :

- l'élection des coordinateurs et vice-coordinateurs a lieu, dans la mesure du possible, lors des rencontres des réseaux linguistiques ;
- la durée du mandat d'un coordinateur et d'un vice-coordinateur est de 2 ans, renouvelable pour une période supplémentaire de 2 ans après validation du réseau (validation par mail des éditeurs du réseau) ;
- à la fin du mandat de 4 ans du coordinateur, un processus d'élection (par consensus ou par vote) est mis en place au sein du réseau pour élire le coordinateur et le vice-coordinateur de la nouvelle période, ce processus d'élection peut se faire par voie informatique à défaut de rencontres physiques.

L'Assemblée générale et le Bureau

Composition l'Assemblée générale et du Bureau : [voir ici](#).

Composition :

Les membres de l'Assemblée générale et du Bureau sont des professionnels du livre, de la culture, de l'éducation populaire, d'anciens éditeurs, des universitaires, des spécialistes de l'interculturalité et des ONG.

L'Assemblée générale

Responsabilités et missions de l'Assemblée générale :

L'Assemblée générale se réunit chaque année avant la fin du premier semestre de l'année en cours, pour valider le rapport moral et financier de l'association, et le cas échéant, pour le renouvellement des membres, ou l'entrée de nouveaux membres, dans le Bureau.

Le Bureau

Responsabilités et missions du Bureau :

Le Bureau se réunit environ 4 fois par an. Il est mandaté par l'Assemblée générale pour :

- assurer le fonctionnement de l'association en conformité avec les orientations générales définies par l'Assemblée générale et l'Assemblée des alliés ;
- conseiller l'équipe permanente pour la mise en œuvre des orientations générales ;
- participer au recrutement des salariés de l'association ;
- superviser la gestion des ressources humaines de l'association.

Le ou la président-e assure par ailleurs le droit de représentation de l'association dans tous les actes de la vie civile.

L'équipe permanente

Composition :

L'équipe permanente de l'Alliance se compose de 3 salariés à temps plein : Mariam PELLICER, Laurence HUGUES et Camille CLOAREC.

Responsabilités et missions de l'équipe permanente :

L'équipe est chargée de :

- animer les réseaux linguistiques de l'Alliance ;
- gérer le fonctionnement de l'association (administratif, gouvernance, recherches et suivi des financements...);
- mettre en œuvre les orientations et le programme d'actions de l'Alliance.

Les bénévoles

Des bénévoles (moyenne de 3 à 4 personnes par an) viennent appuyer l'équipe permanente de l'Alliance pour la mise en œuvre du programme d'actions de l'association. Les bénévoles travaillent sur des projets spécifiques, en fonction de leurs intérêts, des actualités de l'Alliance : collection « Terres solidaires », stands collectifs sur des salons du livre, documents de communication...

FOIRE AUX QUESTIONS

Comment adhérer à l'Alliance ?

- un formulaire d'adhésion, disponible auprès de l'équipe permanente de l'Alliance, est à remplir ;
- ce formulaire est ensuite envoyé au coordinateur du réseau linguistique concerné, au président et/ou au vice-président de l'Alliance, qui l'étudient, aux côtés de l'équipe ;
- l'équipe peut se renseigner parallèlement auprès d'éditeurs membres du même pays, de la même région et/ou auprès de l'ensemble du réseau pour avoir des informations supplémentaires (notamment sur les liens qu'entretient cet éditeur avec les éditeurs locaux) ;
- dans le cas où des éditeurs membres sont consultés : si le retour des éditeurs déjà membres est unanimement négatif, la demande d'adhésion n'est pas acceptée. Si le retour des éditeurs déjà membres est mitigé, et que le coordinateur, le président et l'équipe de l'Alliance ont des réserves, il est proposé à l'éditeur de ne pas adhérer à l'Alliance immédiatement, mais il lui sera toutefois possible de participer à des projets de l'Alliance (pour apprendre à mieux le connaître). Si le retour des éditeurs déjà membres est positif, la demande d'adhésion est acceptée.
- Quand une adhésion est validée par le coordinateur, le président et/ou le vice-président, l'équipe et le cas échéant, les éditeurs consultés localement, l'éditeur reçoit alors une lettre de bienvenue ; son adhésion est formalisée lorsqu'il envoie à l'équipe les éléments nécessaires pour la création de sa page (dans la [rubrique « Les éditeurs »](#)) sur le site Internet de l'Alliance.

Les alliés, s'ils ne souhaitent pas limiter le nombre d'adhésions par réseau linguistique, ont cependant la volonté de conserver une dimension humaine au sein des réseaux – permettant de nouer des relations de confiance essentielles au bon fonctionnement d'un réseau professionnel international.

Le nombre de membres par réseau linguistique n'est pas restreint mais la croissance des réseaux doit se faire en fonction des physionomies et du fonctionnement actuel des réseaux, pour ne pas déstabiliser ou alourdir la gestion des réseaux, et pour maintenir des relations et échanges « à dimension humaine et solidaire ».

Dès que cela est possible, l'adhésion d'une maison d'édition par le biais de son adhésion à un collectif national ou régional déjà membre de l'Alliance sera privilégiée. Le réseau hispanophone privilégie tout particulièrement les adhésions des éditeurs *via* leur réseau collectif national – moins d'adhésions directes et plus d'adhésions indirectes ; quand il n'existe pas de collectif dans un pays, un accompagnement à la création d'un collectif national pourra être proposé.

Les nouvelles adhésions à l'Alliance doivent recouvrir, autant que possible, des zones géographiques encore non représentées au sein de l'Alliance : en Europe par exemple, en Afrique lusophone (Cap Vert...), etc.

Quelle est la participation aux frais (PAF) ?

Depuis 2015, la participation aux frais des éditeurs est à prix libre, ce montant est ainsi déterminé par les éditeurs, en fonction de leurs moyens.

Une fois par an, en début d'année, l'équipe permanente envoie un message d'information pour le paiement de la PAF annuelle. Les éditeurs ont la possibilité de régler leur PAF annuelle par virement bancaire quand cela est possible, ou lors d'une rencontre avec un des membres de l'équipe ou du Bureau. Le règlement des PAF peut également se faire tous les deux ans, pour éviter des frais bancaires trop importants notamment.

Comment sont organisés les Alliés ?

Les alliés sont organisés en 6 réseaux linguistiques, qui ont des visages variés – [voir ici](#).

La création de groupes thématiques (jeunesse, sciences humaines et sociales, édition en langues locales et nationales, numérique, etc.) **en complément de l'organisation en réseau linguistique** est validée par les alliés aux Assises du Cap en septembre 2014. Cette organisation implique le renforcement et le développement de rencontres et projets inter-réseaux et inter-linguistiques (fonds de traduction par exemple).

Ces groupes sont de deux natures principales :

- **Des groupes de travail thématiques**, à vocation de plaider, de recherches, d'analyse... dans le prolongement des 5 groupes de l'Observatoire de la bibliodiversité ([voir ici](#)) déjà existants (politiques publiques du livre, liberté d'édition, don de livres, partenariats éditoriaux, édition en langues locales et nationales). À la demande de plusieurs éditeurs, de nouveaux groupes de travail thématiques et ponctuels pourront être créés : un groupe de travail sur l'Europe, un groupe de travail sur une action ponctuelle de plaider, etc.
- **Des groupes de travail par affinité de catalogues**, à vocation d'échanges et de réalisation de projets éditoriaux communs : un groupe « littérature jeunesse », un groupe « édition féministe », etc.

Qui sont les membres observateurs ?

Ce statut a été créé pour permettre l'adhésion de collectifs professionnels autres que les collectifs d'éditeurs à l'Alliance, dans l'optique de renforcer la présence et la voix des autres professions du livre à celle des éditeurs indépendants.

Comment sont construits les programmes d'actions et les budgets prévisionnels annuels ?

Comment les projets remontent-ils jusqu'à l'équipe de l'Alliance ?

- les réseaux linguistiques sont consultés à travers les coordinateurs et vice-coordinateurs : les éditeurs sont consultés par le coordinateur de leur réseau afin de présenter les projets et activités qu'ils souhaiteraient mettre en place au sein de leur réseau ou avec d'autres réseaux ;
- les groupes thématiques sont consultés à travers les éditeurs référents des groupes : les groupes thématiques étant en création, ce principe de consultation sera effectif en 2019 seulement ;
- des demandes ponctuelles tout au long de l'année : les coordinateurs et l'équipe ont l'occasion au fil de l'année de recueillir la parole des éditeurs et de recenser les projets qu'ils souhaiteraient mettre en place. Les demandes ponctuelles sont

partagées avec l'ensemble du réseau linguistique et sont également inscrites au programme d'actions de l'année à venir dans la mesure des moyens disponibles.

Suite à ces processus de consultation, l'équipe centralise les propositions et établit le programme d'actions de l'année selon les critères présentés ci-après. En fonction de ces critères, certains des projets sont listés comme prioritaires pour l'année à venir (avec le soutien financier direct de l'Alliance quand cela est possible, ou sans soutien financier de l'Alliance mais grâce à la mobilisation et les fonds propres des éditeurs). Le programme d'actions et le budget prévisionnel bâtis par l'équipe est ensuite soumis au CIEI et au Bureau pour ajustement, modifications, puis validation ; ils sont ensuite transmis à l'ensemble des membres de l'Alliance.

Fonds disponibles de l'Alliance :

- l'Alliance doit être en possession des budgets disponibles pour soutenir les projets proposés (si ce n'est pas le cas, des demandes ponctuelles de soutien sont alors adressées à des partenaires ; toutefois, rien n'assure à l'avance que ces demandes aboutissent positivement ; la mobilisation des éditeurs auprès de l'équipe de l'Alliance pour la recherche de fonds est ainsi essentielle) ;
- depuis 2015, les fonds de l'Alliance sont plus limités (contexte économique global peu favorable). Les soutiens financiers sont davantage axés sur des activités transversales menées sur le moyen/long terme, permettant aux différents réseaux d'en bénéficier de manière plus durable (Observatoire de la bibliodiversité par exemple). Ils reflètent également une volonté forte des membres de profiter du réseau international de l'Alliance pour développer les échanges et projets entre différentes aires linguistiques ;
- à défaut de soutiens financiers directs, l'Alliance a tenté de faciliter, autant que possible, les connexions et les échanges entre les membres (via des ateliers, des groupes de travail thématiques, etc.). La recherche de fonds s'avérant toujours aussi aléatoire, la mobilisation des éditeurs pour la recherche de soutiens (financiers ou de soutiens indirects) reste essentielle.

Les projets composant le programme d'actions annuel de l'Alliance sont de deux natures :

1/ les projets sans budget dédié mais avec un appui de l'équipe (temps dédié de coordination/facilitation, apport en compétences), par exemples :

- projets de plaidoyer ou de recherches, qui requièrent du temps de travail et de la collaboration de l'équipe et des éditeurs ;
- projets de coéditions ou de traductions entre membres de l'Alliance, labellisés « Alliance » mais sans soutien financier ;
- stand collectif entre membres, où l'équipe peut servir de négociateur avec un salon du livre.

Ces projets sont inscrits au programme d'actions de l'Alliance : cela les identifie comme projets collectifs, portant la marque « Alliance », reflétant des préoccupations et des enjeux pour les membres.

2/ les projets avec budget dédié et un appui de l'équipe : rencontres, ateliers, coéditions, certaines activités de l'Observatoire de la bibliodiversité, etc.

Au vu des budgets restreints de l'Alliance, et selon les propositions des éditeurs, il est nécessaire de prioriser les projets (donc les soutiens financiers). Pour ce faire, l'équipe prend en compte plusieurs critères :

- les projets doivent correspondre aux orientations et aux axes de travail prioritaires de l'Alliance (voir ici [orientations 2015-2018 de l'Alliance](#)) ;
- les projets doivent fédérer au minimum 2 éditeurs membres (d'un même réseau linguistique ou de réseaux linguistiques différents) ;
- les éditeurs doivent s'engager à accompagner l'équipe dans la mise en œuvre du projet (recherches de soutien, temps de préparation, apports en nature via des soutiens locaux des éditeurs, etc.).

Mise en œuvre du projet :

- si un projet fédère au minimum deux éditeurs mais que l'Alliance ne dispose pas des fonds nécessaires pour le soutenir, ce projet peut être toutefois lancé et poursuivi par les éditeurs, avec le logo de l'Alliance si les éditeurs souhaitent le marquer comme un projet porté par les éditeurs indépendants membres de l'Alliance ;
- si des éditeurs à l'initiative du projet se retirent en cours de route, le projet peut être poursuivi par les autres éditeurs, dans la mesure où les éditeurs initiateurs en sont d'accord.

Comment utiliser les visuels de l'Alliance (logo de l'association, logo « Le Livre équitable »...) ?

- Projets soutenus par l'Alliance : l'apposition du logo de l'Alliance est obligatoire pour tout projet soutenu par l'Alliance (rencontre, projets éditoriaux...).
- Projets non soutenus par l'Alliance : pour renforcer leur appartenance au réseau de l'Alliance, et indirectement, faire la promotion de l'Alliance, les éditeurs sont par ailleurs invités à apposer le logo de l'Alliance dans leurs livres mais aussi sur leurs supports de communication (même si ces projets ne sont pas directement soutenus par l'Alliance), de deux manières possibles :
 - le logo de l'Alliance accompagné d'une mention, par exemple : « Les éditions XXX sont membres de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants, réseau de 730 éditeurs indépendants dans 55 pays dans le monde en faveur de la biodiversité » ;
 - un logo spécifique de l'Alliance incluant la mention « membre de l'Alliance »
- Prise de position et documents engageants uniquement un éditeur ou un collectif d'éditeurs : pour tous documents (communiqués, plaidoyers...) réalisés par un éditeur et engageant uniquement sa parole, l'utilisation du logo de l'Alliance (ou de tout autre visuel créé par l'Alliance) est soumise à l'approbation de l'équipe permanente de l'Alliance (equipe@alliance-editeurs.org).



Réseau de 730 maisons d'édition de 55 pays dans le monde
en faveur de la bibliodiversité

www.alliance-editeurs.org

[Facebook](#) et [Twitter](#)

Contactez-nous :

38, rue Saint-Sabin – 75011 Paris – France
Tél. +33 (0)1 43 14 73 66 / +33 (0)1 43 14 73 67
equipe@alliance-editeurs.org